

Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

26 avril 2010



La célébration de l'armistice de la guerre de 39-45 a eu lieu ce 8 mai 2010 sur la place de la Mairie, en présence de l'association des Anciens Combattants présidée par M. Georges BERARD, M. Auguste PICOLLET, Conseiller Général du Canton d'Aime, les enfants de l'école du chef lieu et de Monsieur le Maire. Lors de cette cérémonie, il a été remis, aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale de la Commune, un diplôme d'honneur en reconnaissance de leur action pour la France : MM. Robert BROCHE, Robert PERRIERE, Jean MAZET, Gilbert VIVET GROS, présents sur la photo et M. Marius ASTIER PERRET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,
MM. David ALLEMOZ, René ALLAMAND, Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MAR-
JOLLET, Yves BRIANCON, Jean-Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, conseillers
municipaux.

Excusés : M. Michel BORLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Jean Marie GERMAIN), Mme Ginette REBUFFET,
conseillère municipale (pouvoir à M. André BROCHE).

Laurent BOCH est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur les comptes rendus
des conseils municipaux du 08 et 22 mars 2010. Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente
Me BOULLE et Me BOUVIER de l'Office Notarial d'Aime.
Ces derniers remercient le conseil municipal de leur per-
mettre d'intervenir ce soir.

Ils sont venus présenter leur office et proposent à la com-
mune une assistance juridique à titre gracieux pour l'en-
semble des dossiers communaux (immobilier, droit com-
mercial, droit d'urbanisme).

Monsieur le Maire remercie Me BOULLE et Me BOUVIER de
leur intervention et prend note de leur proposition.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. SAEM PLAGNE RÉNOV' : PROTOCOLE DE PARTICIPATION AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE ET VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION.

Bernard AUBONNET rappelle au conseil municipal le
dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appa-
rtements en station, en lien avec la SAEM Plagne Rénov', la
Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) et les agences
immobilières.

Deux formules sont proposées aux propriétaires :

- le Contrat de Location des Equipements et Mobiliers (CLEM)
géré directement par la SAEM Plagne Rénov'

- Le Contrat de Subvention conclu entre la Commune, la SAP,
et le propriétaire, et les partenaires que sont la SAEM Plagne
Rénov' et l'agence immobilière. Dans ce cas, ce sont la collec-
tivité et la Société d'Aménagement de La Plagne qui versent
à part égale directement l'aide au propriétaire rénovateur.

Pour ces contrats de subvention, Bernard AUBONNET pro-
pose d'établir un protocole d'accord avec la SAP, qui serait
conclu à compter rétroactivement du 1er janvier 2009 pour
une durée de 6 années.

Bernard AUBONNET ajoute que les subventions accordées le
seront sur la base de 2 0% du montant des travaux de réno-
vation TTC dans la limite de 100 000 euros (10% commune et
10% SAP).

Bernard AUBONNET propose, ensuite, de procéder au ver-
sement des deux premières subventions. Il explique que
ces subventions seront prises entièrement en charge par la
Commune et que la SAP remboursera sa part de 50% sur les
contrats signés en 2010. René ALLAMAND souhaite que cet
accord soit précisé dans la délibération.

Bernard AUBONNET mentionne que les subventions sont
versées sur présentation des factures et après la visite de

contrôle de l'appartement.

Pour information, Bernard AUBONNET donne les chiffres des
contrats signés et en cours :

- En 2009 : 2 CLEM et 21 subventions

- En 2010 : 5 CLEM et 7 subventions à ce jour

Il ajoute que de nombreux propriétaires ont rénové ou sont
en cours de rénovation sans avoir fait appel aux aides propo-
sées, mais en demandant simplement des conseils à Plagne
Rénov'.

**Le conseil municipal approuve le protocole d'accord
proposé et accepte le versement des deux subventions. (Vo-
tants : 19, Pour : 19)**

2. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DU SHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME (CCCA)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal
avait souhaité transférer la compétence du SCOT à la CCCA
en début d'année.

Aujourd'hui, il propose que cette compétence soit incluse
dans la modification des statuts de la Communauté de Com-
munes du Canton d'Aime. Celle-ci sera ensuite transférée à
l'APTV.

Il précise qu'aucune décision ne sera prise au sein de l'APTV
tant que les lignes directrices n'auront pas été définies dans
les communes.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'APTV n'a pas les compé-
tences pour gérer ce dossier. Il n'est donc pas d'accord pour
le transférer à l'APTV dans l'état car cela entraînerait des
charges financières supplémentaires pour les communes. Il
demande qu'un établissement public compétent soit créé au
niveau du périmètre de l'APTV pour la gestion de ce dossier.
Sylvie MAITRE demande si l'élaboration du SCOT amènera
la suppression de la Directive Territoriale des Alpes du Nord
(DTA) élaborée par l'Etat.

Monsieur le Maire explique que la DTA lancée en 1996 pré-
vaut sur tous les documents d'urbanisme locaux. Un mou-
vement s'est ainsi créé pour proposer, en remplacement de
cette DTA, la Directive Territoriale des Alpes du Nord et de
Développement Durable (DTADD) qui ne s'opposerait pas
aux documents d'urbanisme locaux tels que le SCOT ou le
PLU mais viendrait en complément.

Monsieur le Maire signale que les premières réunions sur le
SCOT au sein de la CCCA ont débuté et qu'un premier jet du
document devrait être prêt en 2012-2013.

Sylvie MAITRE souhaiterait connaître le coût de ce dossier pour la commune.

Monsieur le Maire répond que le coût total est de 250 000 euros à répartir sur l'ensemble du périmètre de l'APTV (subventionné entre 60 et 80%)

Le conseil municipal conforte sa décision de transférer la compétence à la CCCA mais ne souhaite pas que celle-ci soit transférée ensuite à l'APTV tant que les statuts de cette dernière ne le permettent pas (Votants : 19, pour : 19)

3. TRANSFERT D'UNE COMPÉTENCE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU À LA CCCA

Dans le cadre du contrat de bassin versant Isère en Tarentaise et à l'image des programmes mis en oeuvre par les intercommunalités des cantons voisins, Monsieur le Maire propose de transférer une compétence d'entretien des cours d'eau à la CCCA.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle qu'actuellement la commune finance l'ONF pour entretenir les cours d'eau et qu'une partie de ceux-ci se trouve sur des parcelles privées. Ce transfert de compétence à la Communauté de Communes engendrera des besoins supplémentaires qui auront inévitablement une incidence sur les impôts communautaires, sans pour autant réduire la part communale.

Jean Luc BROCHE attire l'attention sur le ruisseau de Sangot qui est Domanial et n'est donc pas communal.

Paul BROCHE demande quelle conséquence aura le refus du conseil municipal sur le transfert.

Monsieur le Maire explique que ce transfert est acté à partir du moment où il est voté par au moins deux tiers des conseils municipaux des communes du canton représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal refuse le transfert de la compétence d'entretien des cours d'eau à la CCCA. (Votants : 19, Pour : 2, Richard BROCHE et Bernard AUBONNET, Contre : 14, Robert ASTIER, André BROCHE + pouvoir Ginette REBUFFET, Jean Marie GERMAIN + pouvoir Michel BORLET, David ALLEMOZ, René ALLAMAND, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Yves BRIANCON, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, Abstention : 3, Sylvie MAITRE, Patrice MEREL, Laurent BOCH)

4. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE GARAGES À USAGE DE STOCKAGE POUR ENGINS DE TRANSPORT À CHENILLES ET ENGIN DE DAMAGE DÉCHENILLÉ.

Robert ASTIER et Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quittent la séance.

Monsieur le Maire évoque les demandes faites par la SCI La Bergerie, l'EURL Les Inversens, et la SAS Boch et Frères de louer trois garages pour le stockage des engins de transport à chenilles, et d'un engin de damage déchenillé.

Il propose au Conseil Municipal de mettre à disposition des demandeurs les boxes à usage de fourrière (non utilisés l'intersaison et la saison d'été) pour un montant de 348,34 euros TTC pour une machine (SARL La Bergerie et EURL les Inversens) et de 498,42 euros TTC pour deux machines (SAS Boch et Frères).

Le conseil municipal autorise la mise à disposition des boxes aux conditions énoncées ci-dessus pour la période du 04 mai au 30 novembre 2010. (Votants : 17, pour : 17)

5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE POUR DEUX GARAGES SITUÉS À PLAGNE CENTRE ET À PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) a demandé à la commune l'autorisation d'utiliser les garages situés sous la salle hors sacs à Plagne Centre et à côté de l'entrée du parking Po à Plagne Bellecôte afin de pouvoir stocker des matériels de protection des pistes.

Il propose donc de mettre à disposition de la SAP ces deux garages (non utilisés hors saison hivernale) à titre gratuit, pour la période du 4 mai au 1er décembre 2010.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de ces garages à la Société d'Aménagement de La Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Sylvie MAITRE rappelle au conseil municipal que le contrat enfance est signé entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes du Canton d'Aime et la Commune de Macot La Plagne pour la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants de moins de 6 ans. Les subventions pour la crèche de la Plagne dépendent de ce contrat.

La convention étant arrivée à terme le 31 décembre 2009, il convient de la renouveler.

Sylvie MAITRE explique que le contrat sera signé uniquement pour une année dans l'attente des résultats du diagnostic Enfance Jeunesse en cours sur le canton.

Le conseil municipal approuve le nouveau contrat enfance jeunesse à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Canton d'Aime du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010. (Votants : 19, Pour : 19)

7. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE COLLEGE JOVET D'AIME POUR LE PROJET MUSICAL THOMAS FERSEN

Sylvie MAITRE rappelle que l'école de Macot chef lieu et la classe chorale du collège JOVET ont élaboré un projet artistique avec l'artiste Thomas FERSEN et l'école de musique de Moutiers.

Ce projet a été porté financièrement par la commune de Macot La Plagne et par le Conseil Général de La Savoie pour une participation de 1 500 euros pour chaque partenaire.

Le collège JOVET souhaite participer pour 1 500 euros également.

Il convient donc de passer une convention avec le collège d'Aime.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le Collège d'Aime. (Votants : 19, pour : 19)

8. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA MAIRIE DE MOUTIERS POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DE MOUTIERS.

Sylvie MAITRE rappelle au conseil municipal que la vocation du Centre d'Hébergement d'Urgence de Moutiers est d'accueillir les personnes en quête d'emploi dans les stations de sports d'hiver, et qui sont de passage de novembre à février. Jusqu'à ce jour, elle explique que la commune de Macot La Plagne participait, par le biais du SIGP, au fonctionnement de cet établissement pour un coût de 4 500 euros annuel.

Le SIGP souhaite dénoncer ce contrat et demande aux communes concernées (Champagny et Macot La Plagne) de reprendre ce dernier.

De plus, l'établissement a été victime d'un incendie en 2005. Une solution provisoire a été trouvée avec l'OPAC. Aujourd'hui, et afin de pérenniser ce dispositif, la commune de Moutiers a décidé de lancer la construction d'un nouveau centre et demande à la commune de Macot La Plagne de participer à hauteur de 33 130 euros HT pour la construction et de 4 500 euros par an pour le fonctionnement. Sylvie MAITRE demande au conseil municipal de se positionner en priorité sur le transfert de la convention du SIGP à la commune de Macot. Elle estime que la convention aurait du être dénoncée par le signataire, lors de la présentation du projet au SIGP par la chargée du projet de Moutiers. En réponse aux questions des conseillers municipaux, elle confirme que les travaux de construction ont été lancés sans l'aval de la commune.

En outre, elle pose la question de l'opportunité pour les saisonniers de La Plagne de se rendre au CHU de Moutiers plutôt que celui de Bourg Saint Maurice.

René ALLAMAND demande quelles sont les conséquences si la commune refuse de participer à la construction de ce centre.

Sylvie MAITRE répond que la commune de Moutiers envisage de répercuter le coût dû pour la construction sur la somme annuelle de fonctionnement que paieront les communes partenaires.

Pour information, elle ajoute que 201 personnes ont été accueillies au centre du 9 novembre au 2 février 2010.

Monsieur le Maire souhaite préciser que les communes de Bellentre et d'Aime ne participent pas au fonctionnement de ce centre. Monsieur le Maire serait d'accord pour participer sous réserve que l'ensemble des communes supports de la station contribue financièrement à sa construction et à son fonctionnement.

Le conseil municipal refuse le transfert de ce dossier du SIGP à la commune et de participer financièrement à la construction du nouveau centre d'hébergement d'Urgence de Moutiers. (Votants : 19, pour : 1 Bernard AUBONNET, Contre : 18)

9. AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DES VILLAGES.

Sylvie MAITRE rappelle que la commune a mis en place depuis décembre 2006 un transport afin de permettre aux enfants domiciliés dans les villages de Prariond, des Vil-

lards et des Charmettes de rejoindre le groupe scolaire à Macot chef lieu.

Cet hiver, les parents ont pu assurer un trajet sur les deux prévus par la convention. Elle propose de répercuter le solde restant pour assurer au moins un transport par jour du 1er mai au 30 novembre.

Sylvie MAITRE précise que les crédits sont prévus puisqu'ils n'ont pas été utilisés cet hiver.

Le conseil municipal donne son accord à l'avenant n°1 à la convention avec le Conseil Général de la Savoie pour le transport scolaire des enfants des villages du 01 mai au 30 novembre 2010. (Votants : 19, pour : 19)

RESSOURCES HUMAINES

1. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

Afin de renforcer les effectifs de la voirie et des espaces verts, Robert ASTIER propose, pour l'intersaison et la saison d'été 2010, la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe saisonnier du 02 mai au 30 novembre 2010.

Ce poste sera pourvu par le même agent que l'an passé.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ce poste. (Votants : 19, Pour : 19)

2. RENOUVELLEMENT DE DEUX POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2010

Robert ASTIER rappelle que la commune embauche des jeunes durant l'été pour aider le service Espaces Verts. Il propose de renouveler deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2ème classe dans les conditions suivantes :

- 1 contrat du 1er au 31 juillet 2010

- 1 contrat du 1er au 31 août 2010.

Il ajoute que ces postes sont destinés aux jeunes de la commune ayant entre 16 et 18 ans.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ces postes. (Votants : 19, Pour : 19)

3. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE SAISONNIER À LA POLICE MUNICIPALE

Laurent BOCH propose de renouveler un poste saisonnier à la police municipale pour la période du 1er juillet au 31 août 2010. Il sera pourvu par le même agent que l'an passé. Il signale que les effectifs estivaux de la police municipale ont bien baissé depuis deux ans :

2008 : 5, 2009 : 4, 2010 : 3.

Il informe le conseil municipal qu'un titulaire a quitté ses fonctions au 1er mai. Par conséquent, un agent de surveillance de la voie publique a été embauché pour l'intersaison afin de pallier aux absences (congrés) des deux titulaires restants.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ce poste. (Votants : 19, Pour : 19)

4. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE SAISONNIER A LA CRÈCHE MUNICIPALE DE PLAGNE CENTRE

Afin de renforcer les effectifs de la crèche municipale durant la saison estivale, Sylvie MAITRE propose de renouveler un poste d'adjoint d'animation du 1er juillet au 31 août 2010. Elle précise que l'embauche de cet agent dépendra de l'effectif d'enfants prévu cet été.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ce poste. (Votants : 19, pour : 19)

5. RENOUVELLEMENT DE DEUX POSTES D'ADJOINTS DU PATRIMOINE POUR L'ÉTÉ 2010

Afin d'assurer le gardiennage de l'église du chef lieu pendant la saison estivale, André BROCHE propose de créer deux postes d'adjoints du patrimoine dans les conditions suivantes :

- 1 du 1er juillet au 31 juillet pour un temps de travail de 15h hebdomadaires

- 1 du 1er au 31 août pour un temps de travail de 15h hebdomadaires

Il précise que ces postes s'inscrivent dans le cadre d'une convention à passer avec la FACIM, qui finance ce projet à hauteur de 800 euros.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ces postes. (Votants : 19, pour : 19)

6. RENOUVELLEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS MIS A DISPOSITION À L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Jean Luc BROCHE indique que, chaque été, la commune recrute des agents saisonniers mis à disposition de l'ONF.

Il propose donc, pour la période du 1er juillet au 31 août 2010, le renouvellement de 8 postes d'Adjointes Techniques saisonniers : 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août.

Il rappelle à Robert ASTIER, adjoint aux travaux, la nécessité de louer durant cette période un véhicule pour le transport de ces saisonniers.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ces postes. (Votants : 19, pour : 19)

MARCHES - TRAVAUX

1. AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

Richard BROCHE, ne prenant pas part, au vote quitte la salle.

Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que les travaux de la nouvelle bibliothèque ont été réceptionnés. Au terme de ces travaux, il convient d'approuver, par avenants, certains travaux supplémentaires concernant le lot 01 Démolition, terrassements, le lot 02 Charpente Couverture, le lot 04 menuiseries intérieures, le lot 07 Chape, le lot 09 Peinture, le lot 10 Sols souples, le lot 12 Plomberie Sanitaire Chauffage, VMC et le lot 13 Electricité.

Joël OUGIER SIMONIN ajoute que le montant initial du marché était de 228 972,33 euros. Les prestations supplémentaires augmentent ce budget de 4,68% , par conséquent le

marché final s'élève à 239 703,05 euros.

Le conseil municipal approuve les avenants cités ci-dessus au marché de la nouvelle bibliothèque. (Votants : 18, pour : 18)

2. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CHATELET LOT N°1

Laurent BOCH, ne prenant pas part, au vote quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle que le lot 01-génie civil du marché «aménagement de la rue du chatelet» avait été attribué à la société SAS BOCH pour un montant de 189 372,40 euros HT. Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés pour différents aménagements et afin de raccorder des propriétaires aux réseaux nouvellement créés. Ces prestations supplémentaires s'élèvent à 24 422,60 euros HT.

Monsieur le Maire informe que le délai de deux mois impartis pour ces travaux n'a pas été respecté. Il demande au conseil municipal s'il souhaite appliquer des pénalités de retard.

Il estime, pour sa part, que si la commune décide de demander des pénalités de retard sur ce chantier, il faudra faire de même pour l'ensemble des chantiers.

Paul BROCHE s'interroge sur les raisons de la prolongation de ce chantier.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la commune avait refusé de creuser la route départementale en août, ce qui a pénalisé celui-ci.

Patrice MEREL demande à combien s'élève la pénalité que devra payer l'entreprise. Monsieur le Maire répond que ce montant est de 29 062,80 euros TTC.

Compte tenu de la période économique peu favorable, Monsieur le Maire et Yves BRIANCON pensent que les pénalités de retard pourraient mettre en difficulté l'entreprise. Ils ne souhaitent pas en arriver là.

De plus, Yves BRIANCON ajoute que cette entreprise sera déjà pénalisée sur la note technique lors des prochains marchés.

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer de pénalités et fixe le délai d'exécution des travaux à 4 mois.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché «Aménagement de la rue du Châtelet» Lot n°1. (Votants : 18, pour : 18)

2. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CHATELET LOT N°2

Robert ASTIER rappelle que le lot 02-câblage du marché «aménagement de la rue du chatelet» avait été attribué à la société GRAMARI pour un montant de 17 252 euros HT.

Le marché initial ne prenait pas en compte certains travaux liés à la suppression d'un comptage d'éclairage public permettant de mettre l'ensemble de la rue du Chatelet sous abaisseur de tension. Ces prestations supplémentaires s'élèvent à 9 456,30 euros HT.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 26 708,30 euros HT.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché «Aménagement de la rue du Châtelet» lot n°2. (Votants : 19, pour : 19)

3. MARCHÉ CONCERNANT LA SUPPRESSION DES EAUX PARASITES

Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en avril 2010 afin de désigner l'entreprise qui assurerait les travaux de suppression des eaux parasites situées entre la route de la remise et le cimetière.

A l'issue de cette procédure et de l'analyse des candidatures et des offres, le marché a été attribué à l'entreprise SAS BOCH pour un montant de 152 489 €HT.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché à la SAS BOCH et Frères. (Votants : 18, pour : 18)

URBANISME

1. PRA ONDRA : ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC MME EVELYNE PAVIET

Marin VIVET GROS, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Suite aux accords intervenus au préalable avec Mme Evelyne PAVIET, Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il est nécessaire, à ce jour, de formaliser les échanges envisagés sur Pra Ondra afin de régulariser la voirie d'accès.

Le conseil municipal accepte la parcelle de Mme Evelyne PAVIET section N n° 1883 en contrepartie de la parcelle communale section N n° 1863. (votants : 18, pour : 18)

2. INSTITUTION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIE ET RÉSEAUX AU CREUX VINCENT

Pour aménager le secteur constructible de Creux Vincent, Joël OUGIER SIMONIN indique qu'il convient de réaliser les travaux de voirie et de réseaux nécessaires pour un montant de 82 254,48 euros. Une participation pour voirie et réseaux (PVR) de 20 euros/m² de terrains sera demandée au constructeur ou propriétaire.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la collectivité a déjà fait application de ce principe en d'autres circonstances. Dans un souci d'égalité devant les charges publiques, elle est tenue de l'appliquer à chaque opération du même type.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de réseaux et fixe à 20 euros le coût mis à la charge des propriétaires. (votants : 19, pour : 19)

3. ACQUISITION DE TERRAIN DE MME MARTHE ASTIER PERRET

Joël OUGIER SIMONIN rappelle au conseil municipal le souhait émis d'acquérir les diverses parcelles de terrain appartenant à Mme Marthe ASTIER PERRET. Il convient donc de régulariser cet accord.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles section A n° 273 (453 m²), n°953 (274 m²), n°383 (425 m²), 2191 (1083 m²) situées respectivement aux Perches, à La Chaille, aux Perrières et au clos, appartenant à Mme Marthe ASTIER PERRET pour un montant total de 30 000 euros TTC. (Votants : 19, pour : 19).

4. ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE LA SAFER

Joël OUGIER SIMONIN rappelle au conseil municipal le souhait émis d'acquérir diverses parcelles le long de la voie communale du Villard de Sangot. Il convient donc de régulariser cet accord.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles situées à Sangot section E n° 222 (262 m²), n°320 (770 m²), n° 462 (275 m²), section F n° 004 (27 m²) situées respectivement au Revers, Les Charpes et Le bois sur la Rosinaz auprès de la SAFER pour un montant total de 793,38 euros TTC. (Votants : 19, pour : 19)

5. PISTE FORESTIÈRE DESENCLAVANT LA PARCELLE N°45

Dans le cadre de la réalisation de la piste forestière désenclavant la parcelle n°45, Jean Luc BROCHE rappelle le souhait de créer une surlargeur sur la voie communale menant au Villard de Sangot au droit de ce tracé. Pour cela, il convient d'acquérir le terrain nécessaire.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle section E n° 1204 située au Près du Replat d'une surface de 640 m² appartenant à Mme Martine HUDRY pour un montant total de 320 euros et de la parcelle section E n° 305 d'une surface de 375 m² située au Revers appartenant à M. Gaston ASTIER pour un montant total de 187, 50 euros, soit 0, 50 euros le m². (Votants : 19, pour : 19).

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des marchés signés depuis le dernier conseil municipal, hors procédures spécifiques (<90 000 euros) pour lesquels il a reçu délégation.

POSITION DE PRINCIPE CONCERNANT LES DEMANDES DE POINT DE VENTE SUR LE DOMAINE SKIABLE

Joël OUGIER SIMONIN demande au conseil municipal de se positionner sur l'installation de point de «vente à emporter» sur le domaine skiable.

Le conseil municipal décide qu'aucune nouvelle installation de chalet «vente à emporter» ne sera possible sur le domaine skiable. Marin VIVET GROS demande si cette décision s'adresse également aux chalets installés sur les terrasses de restaurant.

Joël OUGIER SIMONIN répond que ces chalets dépendent des restaurants déjà existants et font l'objet le cas échéant d'un Convention d'Occupation du Domaine Public avec la commune.

COMPTE RENDU DU CLIS POUR L'USINE DE TRAITEMENT DE VALEZAN

Paul BROCHE présente un compte rendu de la dernière commission locale d'information et de surveillance de l'Usine de Valezan qui a eu lieu le 9 mars 2010.

Paul BROCHE donne quelques chiffres clés de l'année 2009 :
 - Incinération de 18 058 tonnes de déchets ménagers et assimilés et de 2 255 tonnes de boues de stations d'épurations ; réalisation de 1975 balles de déchets ; productions de 3962 tonnes de mâchefers dont 3077 ont été valorisées en technique routière ou assimilée ; 676 tonnes de résidus d'épuration des fumées ont été valorisées en mine de sel en Allemagne et 421 tonnes de ferrailles extraites des mâchefers ont été dirigées en filière industrielle de recyclage.

Paul BROCHE explique l'augmentation des tonnages en 2009 par l'élargissement du périmètre d'action du SMITOM. Il informe que des contrôles des rejets atmosphériques sont réalisés tout au long de l'année, en continue par l'exploitant et semestriellement par un organisme extérieur. Ces contrôles n'ont pas mis en évidence de dépassement du seuil autorisé. L'usine d'incinération de Valezan est aux normes réglementaires.

Monsieur le Maire précise que les cendres issues de l'incinération sont :

- soit traitées en CET I
- soit traitées en mines de sel

Paul BROCHE évoque l'impact de l'usine sur l'environnement. Il précise que cette partie a été présentée par une société indépendante. D'une façon générale, les résultats montrent l'absence d'impact significatif sur les lichens, les sols, le lait de l'élévage situé à environ 300 mètres de l'usine et dont les vaches ont pâturé à proximité. La seule teneur jugée significative est le résultat de 0,14 mg/kg de matière brute en plomb dans les salades cultivées à 250 mètres de l'installation. Le seuil réglementaire de comestibilité est de 0,30 mg/kg de matière brut, donc il est largement respecté. De plus, ce seuil est défini après lavage, alors que les salades analysées ne l'ont pas été.

Laurent BOCH fait part de ses craintes par rapport aux polluants qui seraient rejetés mais pas analysés et à l'élargissement du périmètre du SMITOM.

Il ajoute que selon ses informations, le taux cancérigène a augmenté de 70% dans certaines villes dû aux usines d'incinérations. Paul BROCHE liste les polluants contrôlés en continue à l'usine : Poussière, carbone total, acide chlorydrique, acide fluorydrique, dioxyde de soufre, NOx, Monoxyde de carbone et des métaux lourds (Plomb, cuivre, chrome....). Les dioxynes et les furanes sont contrôlés deux fois par an. Laurent BOCH explique que la valorisation des mâchefers en technique routière est interdite dans certains pays européens. Paul BROCHE précise que la seule réglementation en matière de valorisation des mâchefers est de les utiliser à plus de 30 mètres d'un cours d'eau. Par rapport à ce sujet, il a été demandé un contrôle d'utilisation de ces mâchefers. La Sous Préfète a répondu qu'il fallait légiférer à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle, que suite aux problèmes de Gilly, les contrôles deviennent de plus en plus importants et de nombreuses règles sont à respecter. Il souhaite ajouter une explication sur les mâchefers :

Le mâchefer est issu de l'incinération des ordures ménagères. Afin qu'il soit valorisable, le mâchefer doit être mûri sur site et ensuite analysé.

Suite à l'analyse, le mâchefer peut être V (valorisable donc utilisable en sous couche routière) ou M (à laisser en maturation) ou S (expédition en décharge de classe 2.)

Monsieur le Maire précise que des contrôles de végétaux sont réalisés chaque année depuis 4 ans.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Sylvie MAITRE présente un compte rendu des dossiers du volet social de la Communauté de Communes.

L'EHPAD - maison de retraite : Sylvie MAITRE explique que l'EHPAD est un dossier compliqué à gérer pour la communauté de communes, notamment son budget. A sa construction, le budget de cette structure devait s'équilibrer, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Les services de l'Etat avaient omis de préciser que ces structures étaient viables avec une capacité d'accueil de 60 places et non de 40 places.

Sylvie MAITRE explique que le budget de l'EHPAD comprend trois secteurs cloisonnés :

- Hébergement : administratif, cuisine, lingère, animateur, agents hôteliers financés par les résidents (loyer) et la communauté de communes (subvention d'équilibre)
- les soins (financés par la DDASS) : infirmières, aides soignantes, médecin coordonnateur
- les dépendances des malades (financés par le Conseil Général) : lingères, aides soignantes, agents hôteliers, psychologue, animateur.

Les apports financiers de la DDASS et du Conseil Général dépendent du GIRE (degré de dépendance des malades) et du PATHOS (degré de maladie).

Le déséquilibre du budget résulte de la grille de PATHOS et de GIRE de l'EHPAD d'Aime qui n'est pas assez élevée. Ce fait entraîne donc un minimum de subvention malgré un besoin élevé en personnel. A l'avenir, afin d'aider à équilibrer ce budget, l'EHPAD sera obligé de revoir sa grille d'admission pour obtenir plus de droits.

En attendant, la communauté de communes va devoir prendre en charge les modifications et le personnel nécessaire à l'amélioration de la grille.

Crèche - Halte garderie : La nouvelle crèche ouvrira le 1er septembre. Son ouverture se fera à 40 places, sauf pendant les vacances scolaires où la capacité d'accueil sera réduite à 34 places car les effectifs baissent de façon significative durant ces périodes.

Sylvie MAITRE rappelle que cette structure est un service à la population, et par conséquent le budget fonctionnement ne s'équilibrera pas, ce qui est tout à fait normal. Mais elle ajoute que l'agrandissement de cette crèche était inévitable, car de nombreuses personnes sont inscrites en liste d'attente.

L'EAC : Sylvie MAITRE rappelle que la communauté de Communes confie à l'EAC la mise en oeuvre des différents contrats jeunesse/enfance.

Elle verse à la structure 250 000 euros (comprenant les différentes subventions) dont 130 000 euros proviennent directement de la Communauté de Communes. Actuellement, un diagnostic Enfance Jeunesse est en cours sur le canton et les subventions vont dépendre des résultats de celui-ci. Ensuite, la Communauté de Communes devra aviser du bien fondé de la destination de ce budget.

Monsieur le Maire ajoute que l'école de Musique et les transports scolaires sont également en déficit.

Afin de mieux expliquer le budget de la communauté de communes, Monsieur le Maire propose de présenter, lors d'un prochain conseil, le document relatif à ce budget préparé par la société Comète. Monsieur le Maire conclut en précisant que les taxes de la communauté de communes (habitation, Foncière, Foncière non bâti) augmenteront en 2010.

SYNDICAT MIXTE DE REDYNAMISATION DU 7ÈME BCA.

Joël OUGIER SIMONIN fait part de rumeurs évoquant l'apport d'un soutien financier de la part des communes au Syndicat Mixte de redynamisation du 7ème BCA. Il lui semblait que le conseil municipal avait délibéré seulement pour un soutien moral.

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat regroupe les cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime car des communes situées dans les deux cantons sont touchées par le départ du bataillon.

Monsieur le Maire n'a pour l'instant aucun élément en sa connaissance sur le budget de ce syndicat. Il informera le conseil municipal en temps voulu.

ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS

Sylvie MAITRE fait part de la demande de l'EAC de pouvoir utiliser les locaux de l'école pour accueillir le centre de loisirs pendant les vacances l'année prochaine. Le conseil municipal donne un accord de principe.

ABRI BUS

Yves BRIANCON s'étonne que l'arrêt bus de l'école ait été transféré sur la place de la mairie contre l'avis de la commission travaux.

Monsieur le Maire et Joël OUGIER SIMONIN expliquent que le Conseil Général avait donné un avis favorable, ce qui explique ce transfert.

Ils précisent que ce transfert est un test jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un balisage provisoire sera mis en place.

Au terme de ce test, la décision finale sera prise au sein du conseil municipal.

TRAVAUX DES PISTES

Yves BRIANCON souhaite évoquer avec le conseil municipal les travaux des pistes et remontées mécaniques envisagés par la SAP.

Il rappelle que la SAP avait proposé, au début de la saison hivernale, des travaux. A ce jour, aucune déclaration préalable n'a été déposée en Mairie. Il demande quelle position souhaite prendre le conseil si des travaux débutent ce printemps. Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la SAP applique les règlements en interne avec une extrême rigueur, il serait normal qu'il en soit de même lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux sur le domaine skiable communal.

Les travaux tels que le remodelage des pistes sont soumis à des demandes de permis. Il précise que si des travaux débutent cette année sans déclaration préalable, des poursuites seront engagées.

Yves BRIANCON souhaite informer le conseil municipal que la commission «Remontée mécanique et piste» a émis un avis défavorable, à l'unanimité, sur certains travaux : Piste de Mira et bretelle du Dou du Praz. Il a été demandé à la SAP de

remettre un télésiège reliant Plagne Soleil au Dou du Praz, ce qui pour l'instant n'a pas l'air d'être envisagé.

Monsieur le Maire ajoute que la SAP a été convoquée début mai au SIGP afin de faire un point sur les investissements prévus comme la remontée de Montalbert, la Roche de Mio ou le télémétre.

Pour cette réunion, il a été demandé à la SAP de présenter son plan d'investissement avec les coûts afin que les 4 communes puissent se positionner sur l'avenir de la station. Bernard AUBONNET souligne le fait que si les communes ne poussent pas la SAP à investir sur la station, le financement de la Compagnie des Alpes sera reporté ailleurs. Dans une année économique difficile, Bernard AUBONNET trouve fort regrettable que la Compagnie des Alpes, et par conséquent la Caisse des Dépôts, ne tentent pas de relancer l'économie. Bernard AUBONNET rappelle qu'il est important que les conseillers municipaux et les communes arrivent à se mettre d'accord sur les besoins de la station pour obliger la SAP à lancer des travaux sur le domaine skiable.

Yves BRIANCON pense que le problème vient de la SAP qui n'a présenté aucun projet de remontées mécaniques ou de travaux de pistes.

Bernard AUBONNET suggère plutôt que la SAP a apporté quelques propositions mais que la commune n'a pas relancé derrière.

Yves BRIANCON signale que le télésiège de la Bergerie a été saturé dès cet hiver alors que certaines pistes prévues ne sont pas encore réalisées. Il met en évidence l'importance de remplacer le Véga, comme l'avait demandé la commune l'automne dernier. Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la SAP s'était engagée à rétablir le télésiège de Plagne Soleil et à déplacer le colorado en lieu et place du Véga. De plus, la SAP présente à la commune des travaux qui ont déjà été refusés auparavant. Dans la concession signée avec la SAP, cette dernière doit un certain débit par station en fonction du nombre de lits. Le télésiège de la BERGERIE ne pourra jamais absorber tous les départs de Plagne Soleil et de Plagne Villages. Il demande que la SAP respecte la convention d'affermage. Patrice MEREL attire l'attention sur les nouveaux projets hôteliers envisagés sur Plagne Soleil et Plagne Village alors que le télésiège de La Bergerie est déjà saturé.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est également important que les 4 communes s'unissent afin d'arriver à une entente face à la SAP.

Robert ASTIER relève que lors d'une présentation des travaux de la SAP en conseil, Monsieur le Président Directeur Général n'avait pas été très courtois envers les élus.

Laurent BOCH pense qu'il existe un manque de communication entre la SAP et la Commune.

La commune doit savoir exactement ce qu'elle souhaite et être claire dans ses demandes à la SAP. Joël OUGIER SIMONIN, Yves BRIANCON et Monsieur le Maire pensent que la commune a été assez claire avec la SAP sur ses souhaits.

Joël OUGIER SIMONIN ne se fait aucune illusion sur les discussions au SIGP. Il informe le conseil municipal que la SAP ne souhaite pas réaliser trop d'investissement sur la station si la durée de la concession n'est pas allongée. Deuxièmement, il a été décidé de ralentir les investissements dans l'optique de réaliser la télécabine de Montalbert.

Concernant la commune de Macot, Joël OUGIER SIMONIN estime que les promesses de la SAP n'ont pas été tenues, et par conséquent, la commune devrait faire intervenir son cabinet juridique.

Bernard AUBONNET rappelle l'importance de décider le plus tôt possible les travaux prioritaires sur le domaine skiable pour les cinq ans à venir, car de gros investissements sont à prévoir. Ceci permettrait de planifier à l'avance les travaux et les coûts qui en découlent.

Dans les investissements, Laurent BOCH rappelle qu'il ne faut pas oublier les travaux de neige de culture.

Monsieur le Maire demande à Yves BRIANCON de convoquer la commission communale «Remontée mécanique» afin d'évoquer ces différents sujets.

Joël OUGIER SIMONIN demande à quoi correspondent les 1 513 000 euros provisionnés sur le budget du SIGP pour les travaux du domaine skiable. Monsieur le Maire explique que cette somme a été mise en réserve pour les études sur les travaux du télémétre.

PISCINE DE PLAGNE BELLECÔTE

Joël OUGIER SIMONIN demande des explications à Bernard AUBONNET sur le projet de rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte.

Bernard AUBONNET reprend l'historique de ce bâtiment. Celui-ci appartient au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne et l'exploitation est assurée par la Société d'Aménagement de La Plagne. Cet accord avait été entériné lors de la construction de la piscine.

Suite à l'audit en 2008/2009 de la Chambre Régionale des Comptes au sein du SIGP, Monsieur le Maire indique qu'une étude juridique a été demandée au cabinet FIDAL sur le fonctionnement de la piscine et de la convention.

Ce dossier étant relativement complexe, il convient d'approfondir ces rapports juridiques avant de s'engager dans le projet de la rénovation de la piscine.

Compte tenu des interrogations actuelles et à venir, Bernard AUBONNET rappelle l'importance de la piscine pour le tourisme. Il est donc normal de tenter de maintenir cette prestation. Il ose espérer que l'ensemble du Conseil Municipal est de cet avis.

En outre, Bernard AUBONNET ajoute que la commune doit être particulièrement vigilante et veiller à ne plus être confrontée aux difficultés rencontrées depuis la reprise de la piscine de Plagne Centre.

René ALLAMAND souhaiterait avoir accès au document de l'étude juridique lancée par le SIGP afin de mieux appréhender et comprendre tous ces éléments complexes.

Bernard AUBONNET prend note de la demande.

René ALLAMAND explique que la commune a repris la piscine de Plagne Centre car la SAP, à l'époque, souhaitait la vendre à un particulier.

Robert ASTIER évoque l'éventualité de la fermeture de la piscine de Plagne Bellecôte pendant tout un été pour les travaux. Ce point n'a jamais été soulevé en Conseil Municipal.

Bernard AUBONNET répond que ce projet a été évoqué de nombreuses fois en commission tourisme sports, dont Robert ASTIER est destinataire des comptes rendus. La fermeture a été discutée lors d'une de ces commissions. Robert ASTIER demande à Bernard AUBONNET de présenter le compte

rendu où ce sujet est évoqué.

Robert ASTIER soulève le fait que personne n'était d'accord pour fermer la piscine de Plagne Centre pendant les travaux. Il a fallu réaliser ces derniers au Printemps. Aujourd'hui, on parle de fermer la piscine de Plagne Bellecôte tout un été.

Bernard AUBONNET répond qu'il n'est pas entrepreneur de piscine, et que cette décision n'est pas de son ressort. Laurent BOCH répond qu'inévitablement la piscine devra être fermée afin de réaliser les travaux correctement. Il rappelle que le souhait du conseil municipal a toujours été d'ouvrir au moins une piscine sur les deux.

Bernard AUBONNET trouve regrettable de s'attarder sur les propos tenus, alors qu'il est plus important de trouver une solution qui contentera le client.

Joël OUGIER SIMONIN fait part de son malaise par rapport à ce mandat car il a l'impression que tous les projets lancés n'aboutiront jamais. Au niveau du SIGP, il est mécontent car le conseil municipal de Macot La Plagne n'a jamais été tenu informé de l'étude sur le fonctionnement de la piscine. Il rappelle qu'il avait mis en garde Bernard AUBONNET sur les problèmes soulevés dès les premières présentations du projet.

De même, il pensait que le permis de construire allait bientôt être déposé, alors qu'en fait l'architecte n'arrive pas à finaliser le projet car les demandes changent constamment. Il précise, qu'au début du mandat, il avait été dit que les projets concernant la commune devaient être débattus en conseil municipal avant d'être portés au SIGP. Ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Il aurait trouvé normal que ce projet soit également présenté en commission travaux, et non uniquement en commission tourisme sport.

Ensuite, il rappelle que le SIGP lance des emprunts au nom de la commune sans que le conseil municipal en soit informé. Au nom de ses collistiers, Joël OUGIER SIMONIN conteste qu'aucune communication ne passe et que Monsieur le Maire et Bernard AUBONNET travaillent seuls, de ce fait il se sent libéré de tout engagement.

Laurent BOCH fait part de son mécontentement, justement envers la commission travaux présidée par Robert ASTIER, qui prend des décisions relatives au stade de foot sans lui en parler, alors qu'il en a la charge en tant que conseiller municipal délégué aux sports. Pour lui, les problèmes de communication peuvent être imputés à tout le monde.

Joël OUGIER SIMONIN lui rappelle qu'il avait été invité à la commission travaux. Laurent BOCH répond qu'il avait refusé de participer à l'ensemble des commissions travaux mais avait précisé qu'il souhaitait être invité quand il était concerné.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'an passé, la commission travaux avait émis un avis défavorable à l'éclairage du stade. Ces travaux ont quand même été réalisés. Laurent BOCH précise qu'il avait trouvé une solution peu onéreuse, et que Robert ASTIER a tenu à s'en occuper et que les travaux ont coûté plus chers. Laurent BOCH revient également sur les dysfonctionnements au niveau de la gestion du déneigement sur la station cet hiver. Bernard AUBONNET rejoint l'avis de Joël OUGIER SIMONIN sur le fait qu'aucun projet ne se réalisera durant ce mandat. Il estime que tous les conseillers municipaux autour de cette table, élus par la population, sont en train de se moquer de celle-ci. Il trouve cela scandaleux.

Il évoque notamment le dernier conseil, où l'ensemble des conseillers ont failli ne pas voter le budget de la Maison du Tourisme. Il rappelle les conséquences que cela aurait pu entraîner sur le tourisme. Il a honte pour les conseillers municipaux car ne pas voter le budget d'une structure n'est pas intelligent, même si le fonctionnement de celle-ci ne leur convient pas. Il vaut mieux travailler sur des solutions.

Il souhaite informer le conseil municipal, que lors du conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de la Maison du Tourisme, l'ensemble des socio professionnels de la station ont exprimé leur contentement et satisfaction par rapport au travail de celle-ci. Le budget a été voté à l'unanimité. Jean Luc BROCHE explique que le conseil municipal a refusé de voter le budget pour alarmer Bernard AUBONNET sur les problèmes que connaît la Maison du Tourisme.

Joël OUGIER SIMONIN déplore l'absence de dialogue au sein de la commune. Il regrette que les réunions maire-adjoint ne durent qu'une 1/2 heure par mois, et qu'aucun lien ne se fasse entre le Maire et lui-même.

Concernant la piscine, Joël OUGIER SIMONIN aurait souhaité que le dossier soit étudié par le conseil juridique de la Commune.

Joël OUGIER SIMONIN pense que le projet de rénovation des galeries de Plagne Centre va également ne jamais aboutir. Monsieur le Maire souhaite conclure la séance en précisant bien qu'il est présent et disponible pour toutes les personnes qui souhaitent venir lui parler. Sa porte est toujours ouverte et son téléphone toujours allumé.

Il n'a aucune mauvaise conscience car il ne pense pas travailler tout seul dans son coin. Il rappelle que si des conseillers municipaux se sont engagés pour des intérêts personnels, ils peuvent tout de suite donner leur démission. Il ajoute que, lui, s'est présenté aux élections dans l'optique de défendre les intérêts de la commune et non son intérêt personnel. Le conseil municipal représente une station reconnue mondialement et ce n'est pas à l'avantage de la commune de lancer une guerre entre conseillers municipaux.

Pour terminer la soirée, Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier envoyé par un collectif du personnel de la Maison du Tourisme à l'attention de l'ensemble du conseil municipal exprimant son désappointement concernant le vote du conseil municipal sur le budget de la structure.

COMMUNIQUÉ

Le changement de gestion des classes de découverte répond simplement à un respect précis des textes et circulaires de l'Education Nationale. Il ne vise évidemment pas à démotiver ni à exclure, au contraire. La communauté éducative regroupe les parents et l'équipe enseignante qui construisent ensemble le bien-être des élèves dans les activités pédagogiques. Il n'y a donc pas de désaccord entre l'APE et le directeur de l'école qui œuvrent ensemble au bénéfice de tous les élèves.

Mme Edith Perrière
Présidente APE

Mr Thierry Verron
Directeur Groupe Albert Perrière

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315009M1029	USCPPC	Galleries Plagne Centre	Réhabilitation-rénovation
07315008M1021-03	FRYER	Plagne 1800	Résidence secondaire

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉS

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M5012	AGILLIANON Maurice	Plan Gagnant	Division foncière
07315010M5019	BONNEVIE CHEVRONNAY	Macot	Fenêtre en porte fenêtre
07315010M5018	BERARD Marc	Macot	Modification couverture toiture
07315010M5017	VEOLIA EAU	Aconcagua	Démantèlement cheminée ancienne chaufferie
07315010M5014	ASTIER Daniel	Le Platet	division foncière

Le Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Macot La Plagne a testé son plan communal de sauvegarde (PCS) et le fonctionnement du poste de commandement communal (PCC) lors d'un d'exercice de mise en situation grandeur nature, mis en place par Océance VIBERT, chargée de mission à l'APTV.

Le PCS et le PCC définissent les bases d'un dispositif opérationnel dont l'objectif n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions, missions et actions de chacun pour faire face à toute situation de crise. Ils concernent essentiellement les risques majeurs existants sur la communes répertoriés dans le DICRIM.

Ces documents ont été réalisés par un groupe de travail composé de MM. Patrice MEREL, conseiller municipal délégué à la Sécurité, Jacques VIBERT, responsable service urbanisme, et de Melle Océane VIBERT.

Les objectifs de cet exercice étaient principalement de tester l'activation du Plan Communal de Sauvegarde et la coordination entre les acteurs (SDIS, Mairie, Gendarmerie...). Il s'avère que cet exercice était très utile afin d'identifier les carences dudit document et les problèmes qu'on peut rencontrer dans des situations de crise. La présence d'observateurs a aussi été bénéfique dans l'évaluation des réactions des acteurs du PCC.

Un autre exercice pourrait être réalisé également sur la station de La Plagne dans le courant de l'année.



Le poste de commandement



Sur le terrain

Test d'évacuation dans les écoles et la crèche

Régulièrement des tests d'évacuation sont réalisés dans les écoles de la commune et la crèche. Soit, ils sont mis en place par les services techniques, soit par les pompiers de Plagne Centre. Ces exercices d'évacuation sont obligatoires et doivent être réalisés une fois par semestre. Cela permet aux enfants d'appréhender une évacuation et éviter la panique le jour où un problème a lieu.



Bienvenue à Mylène MAZAURIC

Pour des raisons personnelles et familiales, Sylvie CHAIX, agent à l'accueil, a quitté ses fonctions le 07 mai 2010.

Mylène MAZAURIC a pris ses fonctions à l'accueil lundi 17 mai 2010. Mylène vit avec Laurent ASTIER. Ce jeune couple s'est installé au lotissement Creux Vincent. Ils ont trois enfants scolarisés à l'école de Macot Chef Lieu. Elle s'occupera ainsi de la location de la salle polyvalente, du standard, de l'accueil de la Mairie et du secrétariat des Marchés publics.



Manifestations

PROJECTION DU FILM

ÇA CHAUFFE SUR LES ALPES - ENTRÉE GRATUITE

Un film de Gilles PERRET

Vendredi 4 juin 2010 à 19h

Salle polyvalente de Macot La Plagne

Organisé par la mairie de Macot La Plagne

A l'heure où les questions environnementales font débat, « Ca chauffe sur les Alpes » est un film qui propose un regard concret et local sur différentes problématiques (fonte des glaciers, diminution de l'enneigement annuel moyen, impacts sociaux et économiques...). Durée : 52 minutes

BORN TO BURN

12 et 13 juin 2010

Aire de chaînage Aime - Macot La Plagne

JOURNÉE DE NETTOYAGE

Samedi 12 juin 2010 à La Plagne

Rdv à 8h30 à la salle hors sacs.

Les gants et les sacs poubelles sont fournis.

Casse crôte à midi offert par la collectivité.

Inscription en mairie à l'accueil jusqu'au 10 juin

2010 - 04.79.09.71.52 _

environnement@macotlaplagne.com

FÊTE DE LA MUSIQUE

Aime

Vendredi 18 juin 2010 à 20h30

Concert de l'Harmonie d'Aime sur le théâtre de Verduze

Samedi 19 juin 2010

15h : Intervention de la Chorale les Gentianes à la Maison de retraite

16h à 19h30 : Scènes ouvertes place du jeu de boules et place Cachouriaz

19h30 à 21h : Groupe La Roulotte -

21h : Concert "La maison qui tient chaud"

En cas de mauvais temps replis en Salle de Spectacle et annulation des scènes ouvertes.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Inscription jusqu'au **16 juillet 2010** en mairie à l'accueil - 04.79.09.71.52

mairie@macotlaplagne.com



Informations

ATELIER D'ÉVEIL ET JEUX

Pour les tout-petits.

Jeudi 17 juin 2010 9h à 11h

A la salle des associations de Macot La Plagne
Ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou de leurs Assistantes Maternelles.

Les enfants pourront bénéficier d'un espace de jeux pour se rencontrer avant de faire une activité en groupe. Les adultes professionnelles ou parents, pourront échanger autour d'une tasse de café et demander des informations à l'animatrice.

Animation gratuite proposée par le relais Parents-Assistantes maternelles d'Aime.
04.79.07.04.58 - rpam@eacaime.com

RAMASSAGE ENCOMBRANT

La Communauté de Communes du Canton d'Aime organise le ramassage des encombrants à Macot Chef lieu le **Jeudi 24 juin 2010**

Il vous est demandé de sortir vos encombrants dans les rues exclusivement le **Mercredi 23 juin 2010**

Dépôt des encombrants limité à 1 m³ par habitant.

Déchets acceptés :

meubles (tables, canapé, fauteuil, lit, matelas...)

Electroménagers (frigo, four, aspirateur)

Matériel HIFI : (Télé, magnétoscope, ordinateur, téléphone portable...)

Pneus jantés ou non

Déchets dangereux (peinture, solvant, phytosanitaire)

Batterie

Déchets refusés :

Bois hors meubles (palette, planche, piquet, huisserie...)

Ferraille (tôle, pièce de carrosserie...)

Gravât (Carrelage, faïence...)

Vêtements et maroquinerie (valise, vêtement, chaussure...)

Végétaux, Ordures ménagères,

Divers (seau, bâche en plastique, vitre)

Récipient sous pression (bouteille de gaz, extincteur...)

Déchets amiantés et carton